

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 201-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive:

N° d'affaire: 2017.RRGR.544

Déposée le: 04.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)

Cosignataires: 13

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Améliorer les soins de santé fournis aux requérantes d'asile

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller à ce que le canton de Berne

1. élabore un modèle de soins intégrés répondant aux besoins des requérantes d'asile, en s'appuyant sur la pratique adoptée par le canton de Vaud en la matière ;
2. mette sur pied un système de mesure de l'efficacité qui se fonde sur le bien-être des résidentes des centres d'hébergement à Berne ;
3. mette à disposition un service d'interprétariat lors de la fourniture de soins (visites médicales, thérapies, etc.) aux requérantes d'asile.

Développement :

Une étude menée par la Division Santé de la Haute école spécialisée bernoise a comparé les soins de santé apportés spécifiquement aux femmes requérantes d'asile dans différents cantons, dont Berne. Ses auteures parviennent à la conclusion que la couverture, en particulier dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, est insuffisante (Cignacco et. al 2017, *Sexuelle*

und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in Asylunterkünften in der Schweiz (REFUGEE), Eine Situationsanalyse und Empfehlungen).

Les soins de santé fournis spécifiquement aux femmes relèvent de la santé sexuelle et reproductive des femmes durant leur séjour dans des centres d'hébergement pour requérants d'asile. Ces phrases tirées de l'étude montrent l'importance du sujet : « Le besoin des migrantes en matière de santé sexuelle et reproductive est élevé : deux tiers des requérantes d'asile en Suisse sont en âge de reproduire, (...). Les violences spécifiques au genre vécues sur le chemin de l'exil, conjuguées aux préoccupations en matière de santé durant la période périnatale, font des femmes enceintes et des mères ayant des nourrissons un groupe particulièrement vulnérable parmi les requérantes d'asile. » [trad.] La Suisse s'est engagée à fournir des soins adéquats aux groupes de population vulnérables, en particulier aux migrantes (Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDEF). Pour satisfaire à cet engagement, une attention particulière est de rigueur, notamment du fait que nombre de requérantes d'asile ont subi des traumatismes. Cela requiert du professionnalisme et de l'attention, ainsi qu'une bonne communication et coordination des prestations entre les prestataires de services concernés. L'étude identifie le canton de Vaud comme un bon exemple à suivre en matière de programme de santé coordonné avec efficacité en faveur des requérantes d'asile: organisé de manière centralisée, le programme vaudois est géré par des infirmières très qualifiées travaillant comme gestionnaires de cas. Il a pour particularité de reposer sur un réseau bien établi de prestataires de services externes qui sont en contact permanent avec le centre de soins qui s'occupent des requérants d'asile. Un service d'interprétariat dont le financement est garanti par le canton permet d'assurer une communication adéquate avec les requérantes d'asile. Le programme vaudois de santé intégré pour les requérants d'asile devrait servir d'exemple au canton de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil